

DP/EL, Bruxelles le 28/09/2026

1. Saison 2026-2027 – modalités d'accès piste indoor LLN

Du 1^{er} octobre 2026 au 31 mars 2027, la LBFA gère les accès à la piste indoor de Louvain-la-Neuve pour les entraînements.

L'accès à la piste est payant et se fait uniquement durant les créneaux horaires prévus à cet effet.

Avant d'accéder à la piste, les athlètes doivent se présenter aux bureaux de la Direction Technique afin d'acheter leur entrée ou de présenter leur abonnement.

Retrouvez les horaires, les modalités d'accès et les tarifs sur notre site internet : [Modalités d'accès à la piste indoor de Louvain-la-Neuve](#).

2. Ethique - appel à candidature pour la formation d'un groupe de travail

La Commission Éthique de la LBFA souhaite constituer un groupe de travail afin de développer une série de campagnes et d'actions de sensibilisation en lien avec les missions de la Commission.

Ce groupe de travail est ouvert à toute personne majeure souhaitant contribuer à cette réflexion : parents, athlètes, entraîneurs, dirigeants, membres de clubs ou de structures sportives, ainsi qu'à toute personne disposant d'une expertise ou d'une expérience pertinente dans ce domaine.

Le groupe se réunira environ une fois par trimestre, en soirée, afin d'échanger, de partager des expériences et de construire ensemble des actions concrètes de sensibilisation à destination du monde de l'athlétisme.

Les personnes intéressées peuvent envoyer leur candidature avant le 18 octobre à l'adresse suivante : info@lbfa.be.

N'hésitez pas à nous rejoindre et à apporter votre regard, votre expérience et vos idées !
La première réunion du groupe de travail se tiendra le mardi 20 octobre à 18h30 au stade Roi Baudouin dans les locaux de la fédération.

3. Cadastre des Infrastructures – visites dans les clubs

Dès le mois d'octobre commenceront les visites dans les clubs afin d'établir un cadastre de l'ensemble des pistes d'athlétisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chaque club sera contacté par François Maingain, qui a en charge les visites des infrastructures mais aussi l'état des lieux du matériel, afin de planifier la visite.

Cette démarche poursuit plusieurs objectifs :

- Un cadastre de l'ensemble des pistes d'athlétisme
- Document officiel de l'état des lieux – base concrète pour suivi et mise en ordre (label)
- Outil pour aider les clubs dans leur démarche auprès des autorités